

# HABILITATION ÉLECTRIQUE HO/HOV/BO

## Personnel non électricien Exécutant ou chargé de chantier



### CONTEXTE

Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose, entre autres, à l'employeur de délivrer une habilitation électrique ainsi qu'un carnet de prescriptions.

L'arrêté du 26 avril 2012, relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage fixe la NF C 18- 510 comme référence des normes.

### PERSONNES CONCERNÉES

Personnel non électricien qui opère dans des zones où existent des risques électriques.

### DÉLAI D'ACCÈS

- Pour les personnes qui mobilise leur CPF, un délai minimum de 11 jours permet aux stagiaires de bénéficier d'un vrai délai de réflexion et facilite l'annulation.
- En fonction des disponibilités de stages/sur demande

### DISPENSATEURS DE LA FORMATION

Reconnu compétent ayant suivi une formation et validation de compétences.

### MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposés interactifs pour la théorie, étude de cas
- Mise en situation pratique et jeux de rôle
- Manipulations de dispositifs de sécurité, d'EPI et de composants électriques.

### DISPENSATEURS DE LA FORMATION

Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 18-510.

### OBJECTIFS

- Exécuter en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique selon la nouvelle norme NF C 18-510.
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation exécutant correspondant.

### ACCESSIBILITÉ

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Nous consulter au préalable.

### PRÉREQUIS

- Pas de compétences en électricité nécessaire.
- Maîtrise de la langue française.
- Un test de 15 minutes sera réalisé avant chaque début de formation, afin d'évaluer le niveau du stagiaire.

### DISPOSITIF DE SUIVI

- Feuille d'émargement par demi-journée.
- Attestation de stage.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

### DURÉE DE STAGE & LIEU

- Exécutant : 1 jour (En initial ou en recyclage),
- Chargé de chantier : 1 jour et demi en initial, 1 jour en recyclage
- Calendrier disponible sur [www.egs-academy.com](http://www.egs-academy.com)
- Intra Entreprise / Inter entreprise au sein de notre agence.

### MODE DE VALIDATION

- Le stagiaire reçoit une attestation de formation.
- Cette formation permet au participant d'obtenir la certification.
- Test réalisés par un organisme testeur certifié.

### CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Notions élémentaires d'électricité.
- Les dangers de l'électricité.
- Le courant électrique et le corps humain.
- Les mesures de protection.
- Matériel de protection individuel et collectif.
- Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux.
- Analyse générale des nouvelles règles de sécurité décrites dans la publication NF C18-510.
- Risques encourus lors d'opérations sur ou au voisinage d'ouvrages électriques et protections contre ces risques
- Consignes et documents écrits.
- Les rôles et titres d'habilitations.
- Utilisation des matériels et outillages de sécurité.
- Conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie.
- d'origine électrique.

**Pour le recyclage : partage d'expérience du stagiaire en ouverture**

### SAVOIR-FAIRE, PRATIQUE

- Évaluation des risques électriques.
- Mettre en place les protections nécessaires (chargé de chantier).
- Travailler ou circuler dans une zone protégée Remonter les difficultés rencontrées